Rapport annuel 2022

HYDRIA
Recycling Brussels Water

HYDRIA
Recycling Brussels Water

Hydria est une société anonyme de droit public créée le 27 octobre 2006 par la Région de Bruxelles-Capitale dans le cadre de la transposition de la Directive européenne 2000/60/CE établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.

Hydria remplit trois missions essentielles :

1 — Collecter les eaux résiduaires urbaines

Hydria construit, exploite et assure l'entretien d'une série d'infrastructures assurant la collecte et le stockage-tampon des eaux résiduaires urbaines (eaux usées), en ce compris l'éventuelle valorisation de ces eaux. Pour ce faire, elle possède un important réseau de collecteurs d'égouts, qui est dit « unitaire » car il recueille également l'eau de pluie. Hydria possède, en outre, cinq des plus grands bassins tampons de la capitale.

2 — Assainir les eaux usées

Assainir les eaux usées avant qu'elles ne soient rejetées dans le milieu naturel constitue l'activité principale d'Hydria. Dans ce cadre, elle exploite la station d'épuration de Bruxelles-Sud, dont la modernisation s'est achevée en 2021. Elle est également l'autorité concédante de la station d'épuration de Bruxelles-Nord, exploitée jusqu'en 2027 par un partenaire privé, Aquiris.

3 — Réduire les risques d'inondations

Face au dérèglement climatique, la diminution des risques d'inondations constitue un enjeu majeur. Grâce à 16 pluviomètres répartis sur le territoire bruxellois, Hydria assure un suivi en temps réel de la pluviosité et estime au plus juste la répartition des pluies lors d'épisodes orageux. Cette évaluation est indispensable à la gestion optimale de ses cinq bassins tampons , dont la fonction première est d'éviter la saturation des collecteurs en cas d'orages violents et de réduire ainsi les risques d'inondation.

Sommaire

2
L'interview de la direction

4
Le mot du Président

7
Les acteurs publics de l'eau en Région bruxelloise

8
Le cycle de l'eau potable et des eaux de pluie

— Soutien et encadrement Direction Exploitation

10
Carte des infrastructures et du réseau Flowbru

12
Direction Exploitation
L'assainissement des eaux usées : un enjeu sociétal

16
Direction Exploitation
STEP Sud : réutiliser les eaux usées épurées

18
Direction Réseau
Collecteurs : un maillon clé dans l'acheminement des eaux usées

20
Direction Réseau
Bassins tampons : rénovation complète du Watermaelbeek

22
Direction Réseau
Flowbru : contribuer à une amélioration de la qualité des écosystèmes aquatiques

24
Ressources humaines
Construire ensemble une politique RH dynamique et durable

— Contrôle des vannes

26
Rapport financier

29
Rapport de gestion

— Technicien en déplacement sur le site

2022 : une année couronnée de succès

Damien De Keyser

« Cette première année complète d'exploitation de la STEP Sud a démontré que nous avions une maîtrise parfaite de l'outil, comptant parmi les plus performants d'Europe. »

Damien De Keyser, Directeur Général d'Hydria

Hydria avait entièrement repensé son organisation interne en 2021. Les résultats sont-ils satisfaisants ?

Damien De Keyser : La réorganisation a porté ses fruits en 2022. Je me réjouis de constater que l'ensemble de nos collaborateurs a progressivement trouvé ses marques dans la nouvelle organisation interne de l'entreprise. Hydria est désormais parfaitement prête à faire face aux importants défis technologiques, environnementaux et sociétaux qu'elle doit relever.

Quel bilan tirez-vous de la première année d'exploitation complète de la STEP Sud ?

Grâce au professionnalisme du personnel de la station, ce bilan est très positif. Malgré certaines difficultés, nous avons atteint nos objectifs, avec des performances d'épuration qui dépassent largement les normes imposées au niveau européen. Il s'agit d'un signal fort, confortant nos ambitions de devenir un acteur industriel majeur dans le secteur de l'eau à Bruxelles, avec la reprise programmée de la STEP Nord en 2027.

Hydria est, en outre, particulièrement fière de la convention signée le 29 juin 2022 avec Audi Brussels et qui porte sur la livraison de quelque 100.000 m^3 d'eau industrielle par an en vue d'alimenter les chaînes de production de l'usine, voisine de la STEP Sud. Ce premier contrat de réutilisation des eaux usées purifiées (ou *reuse* en anglais) témoigne de notre volonté de répondre au défi, désormais planétaire, de la pénurie croissante en eau.

Depuis le 1er janvier 2022, une nouvelle méthode de calcul du prix de l'eau est entrée en vigueur en Région bruxelloise. Quel en est l'impact pour Hydria ?

Hydria est désormais soumise au contrôle de Brugel, l'autorité de régulation qui est chargée de la tarification de l'eau dans la Région de Bruxelles-Capitale. Dans le cadre de cette nouvelle méthodologie tarifaire, Hydria a maintenu inchangé le tarif de l'assainissement des eaux usées au niveau régional par rapport à 2021. Il faut toutefois savoir que notre quote-part dans le prix total de l'eau payé par le consommateur final se limite à 15 %, le solde se répartissant entre l'assainissement

La nouvelle méthodologie tarifaire est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Elle avait été postposée d'un an pour coïncider avec la mise en œuvre des mesures sociales visant à lutter contre la précarité hydrique. Pour Hydria, l'enjeu est de contenir ses coûts d'exploitation afin de veiller à limiter la facture du consommateur final.

communal (29 %) et la distribution (56 %). À notre niveau, il est évident que cette nouvelle méthodologie tarifaire impose une obligation de résultat permettant de maîtriser les coûts d'exploitation. Nous avons investi beaucoup de temps et de moyens durant l'année 2022 afin de répondre à cet enjeu capital.

2022 est donc une année couronnée de succès !

En effet, et je souhaite tout particulièrement féliciter l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs d'Hydria pour leur engagement quotidien et leur capacité à s'adapter au changement, au sortir de deux années de pandémie particulièrement éprouvantes.

Enfin, je tiens également à remercier le Conseil d'administration pour la confiance qu'il m'accorde au travers de la reconduction de mon mandat de directeur général pour une période de cinq ans. Je continuerai à me battre avec fermeté pour défendre la spécificité d'Hydria qui, tout en assumant des missions de service public, bénéficie d'une certaine autonomie. C'est, en effet, ce modèle hybride qui est à la base de notre succès.

Composition du Comité de direction

De gauche à droite :
Danielle VAN LANDUYT (Direction RH, Communication et Support TIC)
David PIREAUX (Direction Exploitation)
Damien DE KEYSER (Directeur Général)
Anne RENARD (Direction Administration et Finances)
Marc AERTS (Direction Réseau)

La durabilité fait partie de l'ADN d'Hydria

Stijn D'Hollander

« Le 'reuse' des eaux usées épurées initié par Hydria est un modèle d'économie circulaire en Région bruxelloise. »

Stijn D'Hollander, Président du Conseil d'administration

Entièrement modernisée grâce à un investissement de plus de 100 millions d'euros, la station d'épuration de Bruxelles-Sud (STEP Sud) a été officiellement inaugurée le 18 mars 2022, en présence d'Alain Maron, ministre bruxellois de la Transition climatique et de l'Environnement. C'est une date historique pour Hydria, encore relativement méconnue du grand public alors qu'elle remplit des missions essentielles pour la santé des Bruxelloises et des Bruxellois, ainsi que pour la protection de l'environnement local. À ce titre, l'ouverture des portes de la STEP Sud dans le cadre des Journées bruxelloises de l'eau, les 19 et 20 mars 2022, a constitué une fantastique opportunité de faire découvrir à un public varié le rôle capital que joue Hydria dans l'épuration des eaux usées au niveau régional.

La durabilité fait partie de l'ADN d'Hydria et la rénovation complète de la STEP Sud lui a permis de bâtir une station exemplaire en matière de développement durable, tant en termes de réduction du volume de déchets issus de l'épuration que d'efficience énergétique, notamment. Grâce à la réduction de son empreinte carbone, la STEP Sud participe à l'objectif du gouvernement bruxellois de décarboner la Région d'ici à 2050 et s'inscrit, du même coup, dans la dynamique du Green Deal européen.

Dans ce contexte, un autre événement marquant de 2022 a été la signature de la convention de *reuse* avec Audi Brussels. Comme expliqué par ailleurs dans ce rapport annuel, la réutilisation des eaux usées épurées est un enjeu majeur dans le cadre d'une gestion durable de l'eau. Je ne peux qu'espérer que ce partenariat avec Audi sera le premier d'une longue série car de nombreux utilisateurs privés et publics se montrent intéressés par ce magnifique projet d'économie circulaire.

En 2022, le Conseil d'administration d'Hydria a, de son côté, confirmé la relation – durable, elle aussi – qu'elle entretient avec le directeur général, Damien De Keyser, en renouvelant son contrat à la tête de l'entreprise jusqu'à la fin 2026. Je tiens personnellement à lui renouveler ma confiance et à le remercier pour son engagement quotidien au sein d'Hydria. Je conclurai en remerciant l'ensemble du personnel pour le travail effectué durant l'année 2022, grâce auquel nous contribuons de manière importante au bien-être des habitants de la Région bruxelloise.

Conseil d'administration

Composition au 31/12/2022

Administrateurs

Stijn D'HOLLANDER
Président
Aurélie MAHOUX
Vice-Présidente
Karima SOUISS
Minh Luca WANG
Valérie LIBERT
Halima AMRANI

Commissaires du Gouvernement

Joël SOLÉ
Leticia SERE

De gauche à droite :
Joël SOLÉ
Valérie LIBERT
Minh Luca WANG
Stijn D'HOLLANDER
Aurélie MAHOUX
Karima SOUISS
Damien DE KEYSER

Absents sur la photo :
Mohamed ELMI YABEH, qui a démissionné le 28/02/2022.
Halima AMRANI
Leticia SERE

— Bassin tampon (Wadi) et au second plan, les digesteurs et stockeurs de biogaz

Les acteurs publics de l'eau en Région bruxelloise

En Belgique, qui est un État fédéral, la politique de l'eau fait partie des compétences régionalisées. La Région de Bruxelles-Capitale a attribué des missions spécifiques à plusieurs acteurs publics en matière de gestion de l'eau, depuis son captage jusqu'à sa distribution.

Défendre un patrimoine commun

Hydria est membre d'**Aquabru** (Association des Eaux de Bruxelles) et de **Belgaqua**, la fédération belge du secteur de l'eau. Celle-ci défend les intérêts communs de ses membres aux niveaux national, européen et international, et assume un rôle d'information et de conseil vis-à-vis de toutes les parties concernées. Hydria fait également partie de l'association européenne des acteurs publics de l'eau, **Aqua Publica Europea**.

Bruxelles Environnement

Administration de l'environnement et de l'énergie de la Région de Bruxelles-Capitale, Bruxelles Environnement coordonne la politique de l'eau dans la capitale et supervise la rédaction des Plans de Gestion de l'Eau, établis pour une période de cinq ans. Bruxelles Environnement assure également la gestion de certains cours d'eau non navigables et contrôle la qualité des eaux de surface et des eaux souterraines.
www.bruxellesenvironnement.be

Hydria

Société anonyme de droit public, Hydria est responsable de la collecte et du traitement des eaux usées du bassin de la Senne. À ce titre, elle gère des infrastructures très importantes, dont la STEP Sud et cinq grands bassins tampons , ainsi que le réseau de mesures Flowbru, qui collecte de nombreuses données utiles telles que le débit des cours d'eau, des collecteurs d'eaux usées et des bassins tampons .
www.hydria.be

Vivaqua

Intercommunale pure associant les 19 communes bruxelloises, 4 communes wallonnes et l'intercommunale du Brabant wallon « in BW », Vivaqua produit et distribue de l'eau potable sur l'ensemble du territoire bruxellois. Elle gère également une partie importante du réseau d'égouttage bruxellois et un certain nombre de bassins tampons .
www.vivaqua.be

Port de Bruxelles

Société anonyme de droit public, le Port de Bruxelles assure la gestion du canal sur le territoire régional et veille au développement des installations portuaires.
www.portdebruxelles.be

Les **19 communes de la Région bruxelloise** ont également des compétences en rapport avec l'eau, notamment dans le cadre de l'octroi des permis d'environnement et d'urbanisme.

Le cycle de l'eau potable et des eaux de pluie

LES ACTEURS COMPÉTENTS ET OPÉRATIONNELS DU CYCLE DE L'EAU

HYDRIA VIVAQUA AQUIRIS

1 CAPTAGE

La future eau de distribution est pompée dans le sol ou en surface.

ACTEUR COMPÉTENT
ACTEUR OPÉRATIONNEL

135 millions de m³ sont prélevés annuellement (dont une bonne moitié pour Bruxelles) via **26** captages. **98 %** de l'eau captée provient de Wallonie, **2 %** de Bruxelles ou de Flandre.

2 TRAITEMENT

L'eau est traitée pour pouvoir être consommée par l'homme.

ACTEUR COMPÉTENT
ACTEUR OPÉRATIONNEL

130.000 m³ d'eau potable sont délivrés quotidiennement par l'usine de Tailfer, à Lustin (**240.000 m³** en régime de pointe).

3 ADDUCTION ET STOCKAGE

L'eau est transportée jusqu'aux réservoirs par des canalisations de grand diamètre.

ACTEUR COMPÉTENT
ACTEUR OPÉRATIONNEL

L'eau est transportée depuis les captages jusqu'à Bruxelles par plus de **500 kilomètres** de conduites. Elle est accueillie dans **5 grands réservoirs**, dits « de tête de répartition ».

4 DISTRIBUTION

L'eau est acheminée jusqu'à l'entrée des maisons et autres bâtiments (entreprises, etc.).

ACTEUR COMPÉTENT
ACTEUR OPÉRATIONNEL

Le réseau de distribution bruxellois totalise **2.200 km**.

5 CONSOMMATION

L'eau est bue ou sert à quantité d'autres usages.

Environ **60 millions de m³** d'eau sont consommés annuellement à Bruxelles.

6 ÉGOUTTAGE

Les eaux usées et les eaux de pluie sont collectées et évacuées par un vaste réseau d'égouttage.

ACTEUR COMPÉTENT
ACTEUR OPÉRATIONNEL

1.800 km d'égouts sont répartis sur l'ensemble du territoire bruxellois.

7 COLLECTEURS ET BASSINS TAMPONS

Les collecteurs acheminent eaux usées et eaux de pluie vers les stations d'épuration.

ACTEUR COMPÉTENT
ACTEUR OPÉRATIONNEL

Bruxelles totalise **130 km** de collecteurs d'eaux usées, dont plus d'un quart est la propriété d'Hydria. **26 bassins tampons** sont répartis sur le réseau de collecteurs : **5 des plus grands bassins tampons** appartiennent à Hydria.

8 ÉPURATION

Les eaux usées sont dépolluées avant d'être rejetées dans la Senne.

ACTEUR COMPÉTENT
ACTEUR OPÉRATIONNEL

La station d'épuration Nord a une capacité de **1,1 million d'équivalents-habitants** (EH). La station d'épuration Sud présente, quant à elle, une capacité de **360.000 EH.** Les deux stations ont épuré ensemble **130 millions de m³ d'eaux résiduaires en 2022.**

— Bassins de décantation primaire

Carte des infrastructures et du réseau Flowbru

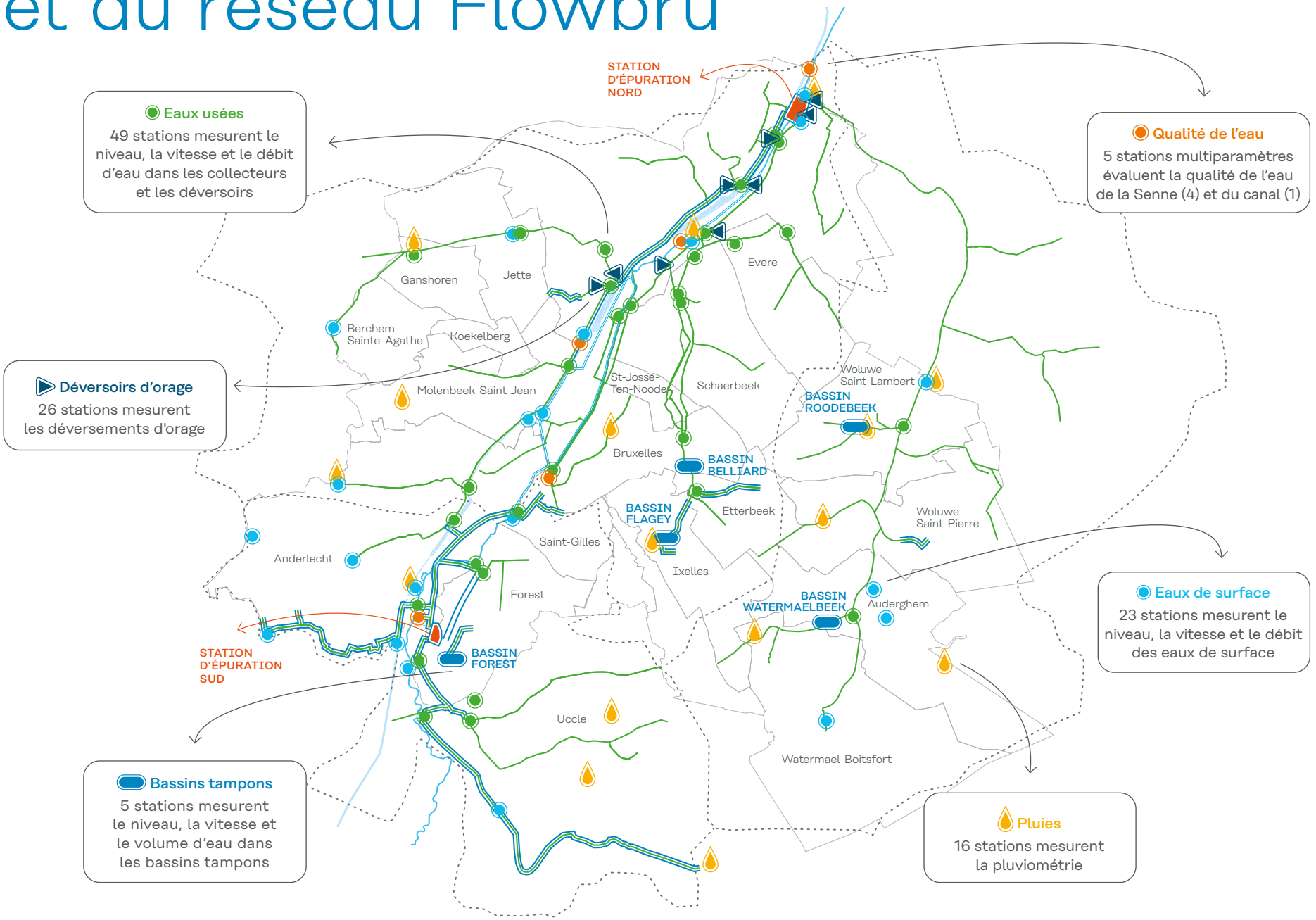

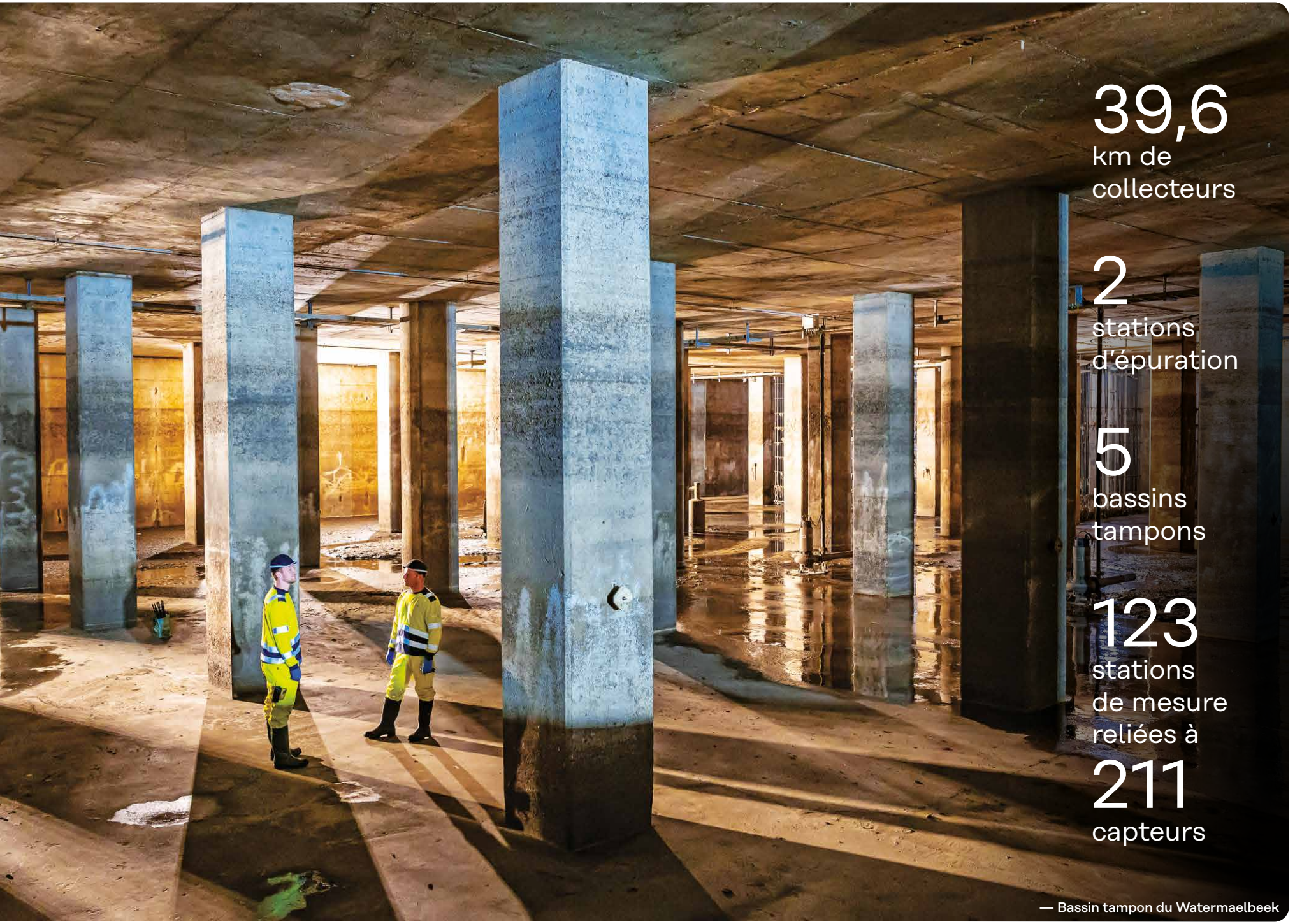

39,6
km de
collecteurs

2
stations
d'épuration

5
bassins
tampons

123
stations
de mesure
reliées à
211
capteurs

— Bassin tampon du Watermaelbeek

L'assainissement des eaux usées : un enjeu sociétal

En Région de Bruxelles-Capitale, l'épuration des eaux usées et des eaux de pluie est assurée par deux stations : la STEP Sud et la STEP Nord. Ensemble, elles ont assaini 130 millions de mètres cubes d'eaux résiduaires en 2022.

Le traitement des eaux usées répond à un double défi : garantir la santé publique et protéger l'environnement. Pour répondre à cet enjeu sociétal majeur, Hydria se dote des meilleures technologies disponibles sur le marché.

↓↓↓

Volume d'eau traité

↓↓↓

Moyenne annuelle des volumes journaliers – filière « temps sec »

59.032 m³/j

↓↓↓

Total annuel – filière « temps sec »

19.578.018 m³

↓↓↓

Total annuel – filière « temps de pluie »

2.114.246 m³

↓↓↓

Total annuel traité – filières « temps sec » et « temps de pluie »

21.692.263 m³

STEP Sud

Implantée sur quatre hectares à la limite des communes de Forest et d'Anderlecht, la STEP Sud a été mise en service en 2000 et est gérée par Hydria depuis le 1er août 2015. Elle assure l'épuration des eaux du sous-bassin Sud de Bruxelles, correspondant de manière approximative aux communes d'Anderlecht, Forest, Saint-Gilles et Uccle, mais aussi Rhode-Saint-Genèse, Linkebeek, Drogenbos et Ruisbroek, en Région flamande. La STEP Sud a une capacité de 360.000 équivalents-habitants.

— Entretien d'un agitateur stockeur/homogénéisateur de boues

Composition brute des eaux

	Influent (en mg/l)	Effluent (en mg/l)	Abattement (en %)	Norme de concentration (en mg/l)	Norme d'abattement (en %)
DCO	652,4	25,1	94,9	125	75
DBO	246,6	5,7	96,6	25	70
MES	373,7	5,9	97,5	35	90
Ntot	54,3	7,6	83,6	10	70
Ptot	7,8	0,7	90,1	1	80

Le tableau ci-contre indique les moyennes annuelles des valeurs journalières brutes sans prendre en compte les circonstances exceptionnelles pour les paramètres suivants:

- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biologique en oxygène (DBO)
- Matières en suspension (MES)
- Azote total (Ntot)
- Phosphore total (Ptot)

Les valeurs en concentration de ces paramètres sont mesurées en entrée de station (influent) et en sortie de station (effluent). Le taux d'élimination moyen est mentionné dans la colonne « Abattement ». Les normes de concentration et d'abattement reprises dans les arrêtés du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 1994 et du 8 octobre 1998 relatifs au traitement des eaux urbaines sont précisées dans les deux dernières colonnes.
Grâce à la filtration membranaire installée à la STEP Sud comme étape ultime du traitement, les valeurs mesurées à la sortie de la station sont particulièrement basses par rapport aux normes légales.

Pollution éliminée

	Charge de pollution entrante (en tonnes)	Charge de pollution restante après traitement (en tonnes)	Charge de pollution éliminée (en tonnes)	Abattement (en %)
DCO	13.253	669	12.584	94,9
DBO	4.898	168	4.730	96,6
MES	8.024	203	7.821	97,5
Ntot	1.073	175	898	83,6
Ptot	155	15	140	90,1

Déchets évacués

	Quantité moyenne mensuelle (en tonnes)	Quantité totale annuelle (en tonnes)
Boues déshydratées évacuées par camion	1.265	15.182
Dégrillage	17	208
Graisse	23	275
Sable	31	372

STEP Nord

Située en bordure du canal au niveau de pont de Buda, à la lisière entre Bruxelles et Vilvorde, la station d'épuration de Bruxelles-Nord (STEP Nord) est exploitée par Aquiris, filiale du groupe Veolia, dans le cadre d'un contrat BOOT (Build, Own, Operate and Transfer) conclu avec la Région de Bruxelles-Capitale. La période d'exploitation a débuté en mars 2007 pour une durée de vingt ans. En 2027, Hydria deviendra donc propriétaire de la station et en assurera l'exploitation. La STEP Nord traite les eaux usées et de ruissellement en provenance du sous-bassin Nord et du sous-bassin de la Woluwe. Elle dispose d'une capacité d'épuration de 1,1 million d'équivalents-habitants, ce qui fait d'elle la plus importante station d'épuration du pays.

↓↓↓

Volume d'eau traité

↓↓↓

Moyenne annuelle des volumes journaliers – filière « temps sec »

265.808 m³/j

↓↓↓

Total annuel – filière « temps sec »

97.020.000 m³

↓↓↓

Total annuel – filière « temps de pluie »

11.370.000 m³

↓↓↓

Total annuel traité – filières « temps sec » et « temps de pluie »

108.309.000 m³

Le tableau ci-dessous indique les moyennes annuelles des valeurs journalières brutes sans prendre en compte les circonstances exceptionnelles pour les paramètres suivants :

- Demande chimique en oxygène (DCO)
- Demande biologique en oxygène (DBO)
- Matières en suspension (MES)
- Azote total (Ntot)
- Phosphore total (Ptot)

Les valeurs en concentration de ces paramètres sont mesurées en entrée de station (influent) et en sortie de station (effluent). Le taux d'élimination moyen est mentionné dans la colonne « Abattement ». Les normes de concentration et d'abattement reprises dans les arrêtés du gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 mars 1994 et du 8 octobre 1998 relatifs au traitement des eaux urbaines sont précisées dans les deux dernières colonnes. Grâce à la filtration membranaire installée à la STEP Sud comme étape ultime du traitement, les valeurs mesurées à la sortie de la station sont particulièrement basses par rapport aux normes légales.

Composition brute des eaux

	Influent (en mg/l)	Effluent (en mg/l)	Abattement (en %)	Norme de concentration (en mg/l)	Norme d'abattement (en %)
DCO	499	67	85	125	75
DBO	226	12	95	25	70
MES	265	28	88	35	90
Ntot	47	8	79	10	70
Ptot	5,2	1,2	78	1	80

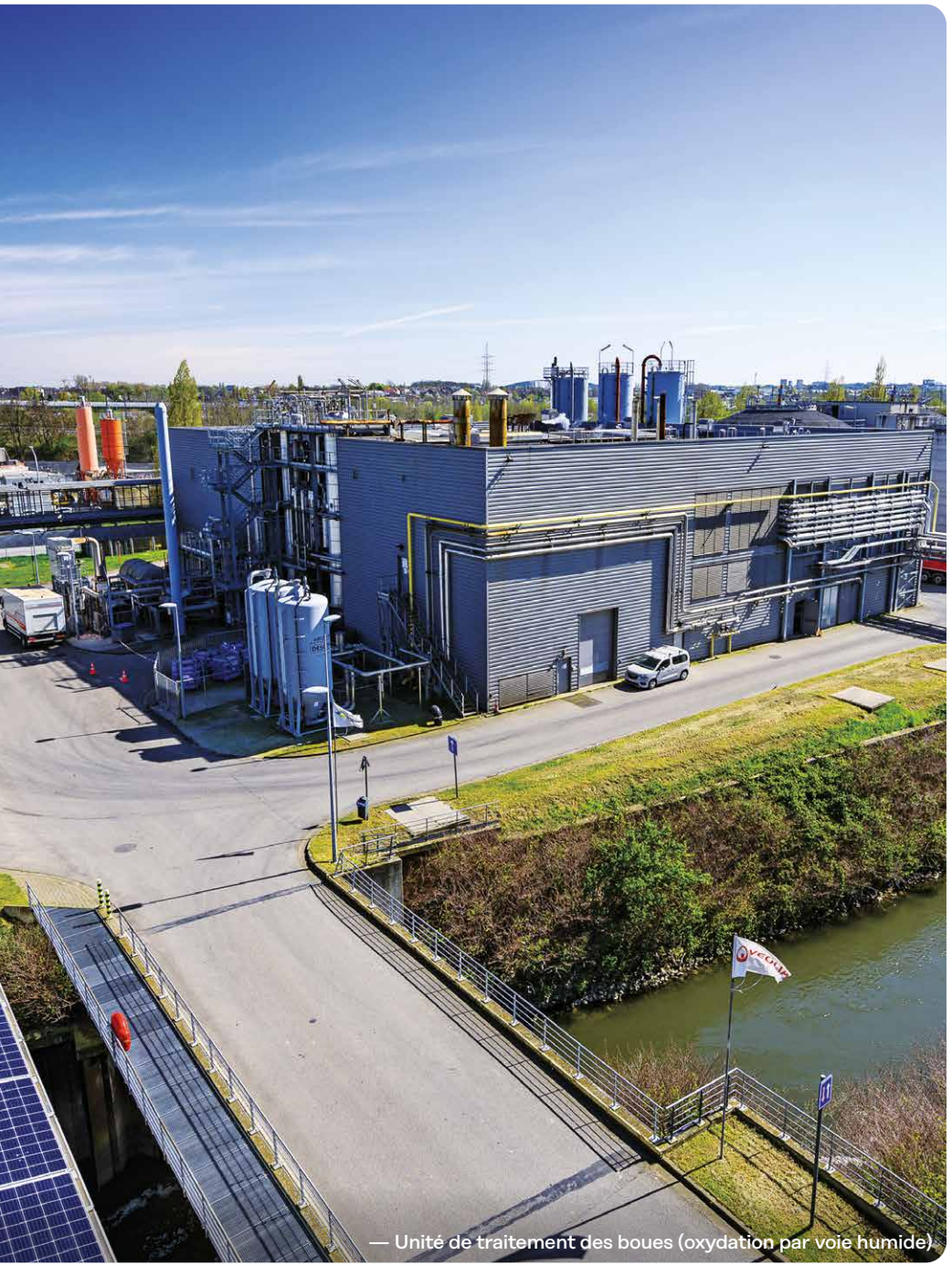

— Unité de traitement des boues (oxydation par voie humide)

Pollution éliminée

	Charge de pollution entrante (en tonnes)	Charge de pollution restante après traitement (en tonnes)	Charge de pollution éliminée (en tonnes)	Abattement (en %)
DCO	54.100	7.200	46.900	85
DBO	24.500	1.300	23.200	95
MES	28.800	3.100	25.700	88
Ntot	5.090	900	4.190	79
Ptot	559	100	459	78

Déchets évacués

	Quantité moyenne mensuelle (en tonnes)	Quantité totale annuelle (en tonnes)
Boues déshydratées évacuées par camion	3038,7	36.464
Dégrillage	93,4	1.121
Sable	56,2	674

STEP Sud : réutiliser les eaux usées épurées

Face à l'aggravation des phénomènes de sécheresse et aux pénuries croissantes en eau, la réutilisation des eaux usées épurées (ou *reuse* en anglais) devient l'un des enjeux clés d'une gestion durable de l'eau. Hydria a répondu à ce défi en installant une nouvelle unité permettant le *reuse* des eaux épurées par la STEP Sud.

La STEP Sud utilise pour ses besoins propres une partie des eaux usées traitées sur le site, mais elle souhaite également en faire profiter les entreprises et communes avoisinantes. En juin 2022, un premier contrat de *reuse* des eaux épurées a été signé avec le constructeur automobile Audi, qui compte un important site de production à proximité de la station. Ce contrat court sur une période de dix ans et concerne l'acheminement de 100.000 m^3 d'eau chaque année, soit l'équivalent de 40 piscines olympiques.

Pour permettre ce *reuse*, Hydria s'est dotée d'une nouvelle installation d'osmose inverse et l'usine Audi s'est également équipée en conséquence. Le démarrage effectif de la collaboration est planifié pour le courant de l'année 2023. Ce partenariat n'est que la première étape d'un programme ambitieux. D'autres entreprises et collectivités locales ont, en effet, témoigné de l'intérêt pour ce projet d'économie circulaire, notamment pour des usages tels que le lavage industriel, l'arrosage des plantes ou le nettoyage des voiries.

Gestion des eaux pluviales

Parallèlement au développement du *reuse*, Hydria a engagé une réflexion sur une gestion durable des eaux pluviales. Comme tous les vastes ensembles urbains, Bruxelles subit les effets cumulés de l'imperméabilisation des sols (qui favorise le ruissellement) et du changement climatique (qui impacte les épisodes pluvieux). Plus que jamais, l'eau de pluie devient une ressource à préserver et à valoriser. Hydria a mis à profit la modernisation de la STEP Sud pour prendre différentes mesures en ce sens :

— Environ 4.000 m^2 de **toitures vertes** ont été installées sur les nouveaux bâtiments. Cette végétalisation assure un important effet tampon : en cas de pluie, l'eau transite dans les différentes couches de la toiture verte avant d'atteindre la gouttière et d'être rejetée dans le milieu naturel via un bassin tampon.

— Contrôle débit eau de Reuse

« En 2023, nous agrandirons fortement la superficie de panneaux photovoltaïques sur les toits de la STEP Sud. Une nouvelle étape dans la réduction de notre empreinte carbone. »

David Pireaux, directeur de la Direction Exploitation

— Un **bassin tampon** (*wadi*) d'un volume maximum de 1.070 m³ a également été construit. Ce *wadi* permet de récupérer 70 % des eaux de ruissellement du site. Lors d'averses, l'eau est stockée dans le bassin et rejetée ensuite à débit constant vers l'environnement, sans risque de saturation du réseau. Le *wadi* sert également de réserve d'eau permanente pour les pompiers en cas de départ de feu.

— Une **prairie fleurie** de 700 m² a été plantée afin de permettre à l'eau de pluie de s'infiltrer dans le sol et limiter ainsi les phénomènes de ruissellement.

Ces différentes initiatives contribuent également à une meilleure protection de la biodiversité. Grâce au fauchage tardif, la prairie fleurie permet d'héberger de nombreuses espèces durant le printemps et l'été. Des naissances ont ainsi été observées sur le site en 2022. En outre, la plante grasse (Sedum) qui recouvre les toitures végétalisées, tout comme les essences végétales sélectionnées pour verduriser le site, présentent des caractéristiques mellifères intéressantes. Un atout pour les abeilles qui vivent dans les trois ruches installées sur place (et dont le miel est distribué au personnel).

— Vaste prairie fleurie

— Toitures vertes, assurant un effet tampon en cas de pluie

Diminution de l'empreinte carbone

La STEP Sud s'efforce de réduire au maximum son empreinte carbone. L'une des dernières technologies durables mises en place est la digestion anaérobie des boues d'épuration : ce procédé naturel consiste à transformer la matière organique des boues en énergie (biogaz) dans des enceintes confinées appelées digesteurs. La digestion permet de réduire de 30 % le volume de boues généré par la station d'épuration, évitant ainsi un important charroi pour le transport de ce déchet vers le centre de traitement. En outre, le biogaz produit est utilisé sur le site même pour produire de l'énergie verte (chaleur et électricité) via une unité de cogénération. Grâce à cet investissement, la station est désormais autonome en production de chaleur et produit 20 % de l'énergie électrique dont elle a besoin. L'énergie électrique produite correspond à la consommation annuelle de 1.300 ménages.

Parallèlement, la STEP Sud a équipé son bâtiment administratif d'une pompe à chaleur qui récupère la chaleur résiduelle ou la fraîcheur des eaux traitées en sortie de station pour, selon la saison, chauffer ou climatiser les bureaux et salles de réunion, et produire de l'eau chaude (principe de la riothermie).

Enfin, de nombreux équipements présents sur le site produisent de la chaleur résiduelle lorsqu'ils fonctionnent. Cette chaleur est récupérée via un réseau spécifique afin de chauffer certaines zones de l'usine.

Collecteurs : un maillon clé dans l'acheminement des eaux usées

« Maintenant que les grands travaux de construction sont achevés, il est important de concentrer nos efforts sur la gestion durable de nos actifs. »

Marc Aerts, directeur de la Direction Réseau

Des contrôles réguliers dans le réseau de collecteurs sont indispensables pour vérifier que rien ne freine l'écoulement des eaux usées jusqu'à leur arrivée dans les stations d'épuration bruxelloises. Les équipes d'Hydria utilisent différentes techniques pour évaluer les dégradations éventuelles dans les quelques 40 kilomètres du réseau.

Hydria possède et gère environ un quart du réseau de collecteurs d'eaux usées qui chemine dans le sous-sol bruxellois, soit un peu moins de 40 km de canalisations : 27,2 km dans le sous-bassin hydrographique Sud et 12,4 km dans le sous-bassin Nord.

L'installation des premiers collecteurs bruxellois remonte au début des années 1990, ce qui correspond au lancement des travaux de construction de la station d'épuration de Bruxelles Sud (STEP Sud). Peu ancien, le réseau présente un bon état général. Hydria n'en effectue pas moins des inspections régulières afin de l'entretenir correctement et d'en garantir la durabilité. Ces inspections sont réalisées soit par une caméra roulante, soit par un scan, ou encore par des contrôles pédestres, en fonction du diamètre des conduites et de l'accessibilité générale. À la suite de ces inspections, des rapports rendent compte des anomalies constatées telles que des dépôts de boues gênant l'écoulement des eaux usées, des petites fissures, des attaques de sulfure d'hydrogène sur le béton, etc. Ces rapports servent de base au planning de maintenance et de réparation.

En 2022, l'équipe de la Direction Réseau en charge des collecteurs a notamment effectué les premiers repérages concernant la réparation des colonnes et des murs de chambres attaqués par le sulfure d'hydrogène. Le cahier des charges pour ce marché public sera rédigé en 2023.

À la fin 2022,
Hydria totalisait :

39,6 km
de collecteurs
d'égouts

27,2 km
de collecteurs
dans le sous-bassin
hydrographique Sud

12,4 km
de collecteurs
dans le sous-bassin
hydrographique Nord

— Vérification de l'installation des équipements surverses au déversoir Beyseghem

Bassins tampons : rénovation complète du Watermaelbeek

Emmanuel Félix

« Le Watermaelbeek est le deuxième gros chantier de modernisation des bassins tampons d'Hydria, après celui de Belliard. »

Emmanuel Félix, responsable « automatisation » et coordinateur du projet Watermaelbeek au sein de la Direction Réseau

Les travaux de rénovation du bassin tampon du Watermaelbeek ont été finalisés en un laps de temps très court, sans interruption de service. Une prouesse pour un chantier aussi important, surtout dans le contexte des délais de livraison allongés liés à la crise du Covid. Le bassin du Watermaelbeek dispose désormais de tous les outils pour l'exploitation future en gestion dynamique.

Situé sur la commune d'Auderghem, sous une plaine de jeux et des immeubles de logements sociaux, le bassin tampon du Watermaelbeek est le plus important ouvrage de ce type géré par Hydria, avec une capacité de 40.000 m^3. Cette véritable cathédrale d'eau se remplit en moins de 45 minutes en cas d'orages violents.

Mis en service en 1999, l'ouvrage avait besoin d'une rénovation complète au niveau des équipements électriques de basse et haute tension ainsi que de l'automation. Démarré le 1er janvier 2022, le chantier a pu être finalisé avant le printemps, saison propice aux orages. Et ce, malgré les nombreux retards dans la livraison des fournitures, provoqués par une situation chaotique sur les marchés mondiaux. Il importe également de souligner le fait que le bassin tampon du Watermaelbeek a été maintenu en service pendant toute la durée des travaux, avec des équipements réduits.

Tout comme le bassin tampon de Belliard, cet ouvrage dispose désormais des outils nécessaires pour un nouveau mode d'exploitation des bassins tampons : la gestion dynamique. Celle-ci a pour objectif de diminuer les surverses dans le milieu naturel en optimisant l'utilisation des volumes de stockage disponibles sur le réseau et ainsi retarder la saturation des collecteurs. La gestion dynamique est actuellement en cours de développement dans la vallée du Maelbeek avant un déploiement éventuel dans d'autres parties du réseau bruxellois.

La révision progressive de l'ensemble des bassins tampons d'Hydria par ses propres équipes a permis à la Direction Réseau de mettre en place un modèle homogène de supervision et de gestion de ces ouvrages capitaux.

— Vanne de régulation de Watermaelbeek

— Armoire électrique basse tension automate et supervision de Watermaelbeek

Chiffres clés 2022

	Nombre de remplissages	Volume total stocké (en m³)	Remplissage maximal (en m³)	Taux maximal de remplissage (en %)
Belliard	1	5.731	5.731	37
Flagey	6	21.968	12.531	38
Forest	53	61.226	10.218	57
Roodebeek	10	69.676	18.052	55
Watermaelbeek	14	32.927	17.521	44
Total	84	191.528	64.053	

« Le chantier du futur bassin tampon Tenreuken devra répondre à de nombreuses contraintes techniques et environnementales. »

Nadia Strobbe, ingénieur projets au sein de la Direction Réseau

Bassin tampon Tenreuken : une étape décisive franchie

Le futur bassin tampon Tenreuken à Watermael-Boitsfort s'inscrit dans le cadre de la prévention des inondations dans la vallée de la Woluwe. Après des années de procédures administratives, le projet actuel prévoit la construction d'un déversoir sur le collecteur du boulevard du Souverain vers un bassin tampon de 5.155 m³ doté de trois sous-bassins. Une cabine électrique sera également construite le long du boulevard du Souverain.

Le cahier des charges relatif à la construction de l'ouvrage a été préparé en 2022. Il impose au maître d'ouvrage qui remportera le marché public de nombreuses contraintes environnementales du fait de la présence de zones Natura 2000 sur le site : protection des arbres du parc, installation d'hôtels à insectes, construction d'un écoduc pour crapauds entre les deux étangs, interruption des travaux d'élagage des arbres pendant les périodes de nidification, écran de verdure pour dissimuler la cabine électrique, etc. Il est également prévu d'utiliser un maximum de matériaux de réemploi. Des contraintes techniques s'ajoutent aux exigences environnementales. La forme du deuxième sous-bassin, par exemple, nécessite de recourir à la technique du fonçage horizontal, qui consiste à pousser des tuyaux en béton dans le sol sans devoir creuser de tranchées.

La mise en adjudication est prévue pour le deuxième semestre 2023. Le budget de ce chantier d'envergure (quelque deux ans de travaux) est évalué à environ 9 millions d'euros.

Flowbru : contribuer à une amélioration de la qualité des écosystèmes aquatiques

Boud Verbeiren

En 2022, le réseau de mesures d'Hydria a poursuivi l'installation de sondes sur les déversoirs d'orage bruxellois et développé d'autres actions visant une amélioration continue de la qualité des eaux de la Senne et du canal.

« Les premiers résultats du projet 'surverses' seront connus à la mi-2023, l'objectif étant d'agir de manière proactive avec les autres acteurs bruxellois du secteur de l'eau afin de limiter les déversements vers le milieu naturel. »

Boud Verbeiren, responsable de Flowbru au sein de la Direction Réseau

Initié en 2021, le projet 'surverses' a pour objectif de contribuer à l'amélioration de la qualité des écosystèmes aquatiques sur le territoire bruxellois, en particulier la Senne et le canal, notamment par une amélioration des mesures et la mise en œuvre d'actions adéquates.

Les surverses sont des trop-pleins d'eau qui débordent, via les déversoirs d'orage, du réseau d'égouttage lorsque sa capacité est dépassée : ces eaux excédentaires, même si elles sont diluées par l'eau de pluie, se déversent alors dans les cours d'eaux sans épuration préalable. Comme le réseau bruxellois recueille simultanément les eaux usées et les eaux de pluie (réseau dit « unitaire »), ce scénario se produit plusieurs fois par an lors d'épisodes pluvieux violents. Les surverses sont susceptibles de causer des dommages importants à la faune et à la flore des cours d'eau, notamment en raison de la baisse d'oxygène dissous nécessaire à la respiration des poissons et de certains invertébrés.

En collaboration avec Vivaqua, Bruxelles Environnement et le Port de Bruxelles, Flowbru a prévu d'installer des sondes de mesure des surverses sur les déversoirs d'orage bruxellois, au nombre de 93. Quarante-trois d'entre eux ont été identifiés comme prioritaires dans le cadre de ce projet. En 2022, Flowbru a procédé à l'installation de 26 sondes et leur déploiement se poursuivra en 2023.

Protocole de traitement des données du monitoring des déversoirs d'orage

De juillet à septembre 2022, une étudiante de la VUB en stage chez Hydria a réalisé une analyse complète des données des surverses enregistrées par Flowbru entre mars 2021 et mai 2022. Les données concernant les déversements dans le milieu naturel, les précipitations et le volume d'eaux usées ont été caractérisées et croisées. La conductivité (en tant qu'indicateur de la pollution) a été mise en relation avec plusieurs facteurs déterminant la qualité de l'eau. Enfin, une analyse

d'impact pour le milieu récepteur a également été réalisée afin d'estimer la charge polluante et le ratio volume des surverses/débit de la Senne. Ce travail d'étude a permis de mieux comprendre l'impact des surverses sur la qualité de l'eau de la Senne et d'identifier les débordements qui ont eu un impact majeur (niveaux d'oxygène dissous inférieurs au seuil critique de 3 à 5 mg/l) au cours de cette période. En se fondant sur les données recueillies, Flowbru souhaite établir, pour le futur, un protocole de traitement automatisé et d'analyse des données recueillies dans le cadre du monitoring des déversoirs d'orage.

Mesure de la qualité des eaux de la Senne et du canal

Dans le cadre de la contribution d'Hydria à une amélioration des écosystèmes aquatiques, mesurer la qualité des eaux de la Senne et du canal est l'une des missions importantes de Flowbru. En 2022, le remplacement des anciennes stations de mesure par des sondes multiparamètres s'est poursuivi (la dernière station vétuste sera remplacée en 2023) tandis qu'une cinquième station a été mise en service au canal, à hauteur du bassin Béco.

Maintenance des installations

La maintenance des sondes installées sur les déversoirs d'orage est confiée à des agents internes. En 2022, Hydria a mis en place des formations spécifiques à l'intention de ces agents et souhaite développer encore davantage sa propre expertise dans ce domaine.

À la fin 2022, Flowbru totalisait **123** stations reliées à **211** capteurs

16 stations mesurent la pluviométrie

54 stations mesurent la hauteur et le débit d'eau dans les collecteurs et les bassins tampons

22 stations mesurent la hauteur et le débit des eaux de surface

26 mesurent la fréquence, la durée et/ou le volume des déversements vers le milieu naturel

5 stations évaluent la qualité des eaux de la Senne (4) et du canal (1)

— Entretien d'une sonde de qualité Senne - sortie Région bruxelloise

— Nettoyage d'une sonde qualité multiparamètres

— Entretien grille déversoir d'orage

Construire ensemble une politique RH dynamique et durable

Danielle Van Landuyt

« Nous avons énormément travaillé sur la communication et le leadership, des points d'amélioration pointés dans la première enquête de satisfaction en 2020. Des évolutions très positives ont été enregistrées sur de nombreux points. »

Danielle Van Landuyt, directrice RH, Communication et Support TIC

Les bases de la nouvelle politique des ressources humaines d'Hydria avaient été posées en 2021. Elles ont permis des évolutions essentielles au cours de l'année écoulée, telles que la mise en œuvre du cycle de fonctionnement ou le lancement de l'Intranet.

Nouvelle structure organisationnelle effective

Repensée en 2021 afin de répondre aux défis technologiques, sociétaux et environnementaux que doit relever Hydria, la nouvelle structure organisationnelle est opérationnelle depuis le 1er janvier 2022.

— La Direction Réseau est chargée de la construction et de l'exploitation des collecteurs et des bassins tampons, ainsi que de la supervision de Flowbru. Il est prévu que ses équipes s'installent à la STEP Sud en 2023.

— La Direction Exploitation est responsable de l'exploitation de la STEP Sud, de la gestion du contrat de la STEP Nord et de la maintenance de l'ensemble des installations.

— La Direction des Ressources humaines a vu ses compétences élargies à la communication et au support IT, compte tenu de l'importance de ces deux domaines et de leur développement escompté dans les années à venir.

Lancement du cycle de fonctionnement

La mise en œuvre du cycle de fonctionnement répond à une réelle attente du personnel d'Hydria. Il se décompose en plusieurs moments clés : entretien de fonction et de fixation des objectifs, entretien de fonctionnement intermédiaire (après six mois) et entretien d'évaluation (en fin de cycle). Ce processus doit contribuer à une évaluation continue du travail effectué par chacun des collaborateurs et responsables d'Hydria au regard des descriptions de fonctions – qui ont été entièrement mises à jour – et des objectifs fixés. La méthodologie utilisée est basée sur les principes de l'enquête appréciative. Il s'accompagne d'actions et de formations en vue de garantir le développement personnel optimal de chaque membre du personnel.

Élaboration d'un trajet de leadership

Face aux enjeux actuels et à la croissance d'Hydria, il est essentiel que ses dirigeants disposent des compétences les plus pointues en matière de management et de

leadership. Vingt-cinq comportements ont été jugés essentiels pour une gestion durable des ressources humaines au sein de l'entreprise, parmi lesquels: aider les équipes à faire face au changement, assurer la rétention des talents, clarifier les objectifs, faire preuve d'un comportement exemplaire sur le plan des valeurs.

Le contenu de ce parcours de développement managérial, étalé sur trois ans, a été cocréé avec les membres de la direction d'Hydria. Il repose sur différentes méthodologies, dont des trainings de groupe, du conseil individuel, des workshops et des sessions de coaching par des pairs. Le trajet de leadership démarrera de manière effective en 2023.

Renforcement de la communication interne

Dans l'enquête de satisfaction réalisée par le département RH en 2020, les collaborateurs d'Hydria avaient pointé des défaillances dans la communication interne et, par voie de conséquence, une connexion réduite avec les tenants et aboutissants de l'organisation. C'est pourquoi l'amélioration de la politique de communication interne figurait au premier rang des priorités du plan d'action «bien-être» annoncé en octobre 2021.

L'une des mesures phares décidées dans ce cadre a été le lancement de l'Intranet, mis en ligne le 25 février 2022. Celui-ci regroupe toutes les informations utiles pour les collaborateurs, telles que celles relatives, par exemple, au statut du personnel, au bien-être, à la politique salariale et au temps de travail. Il offre aussi un accès à l'application relative à la gestion des congés. L'actualité de l'entreprise et un espace plus convivial centré sur les événements internes, les anniversaires, etc., sont également des éléments clés de l'Intranet. Son contenu continuera à s'étoffer et de nombreuses actions visant à encourager son utilisation à tous les niveaux de l'entreprise seront mises en place en 2023. Des sessions d'information à destination des collaborateurs ont également été mises en place sur une base semestrielle. Les deux sessions de 2022 ont concerné, d'une part, la gestion des fake news (rumeurs) et, d'autre part, le changement de statut du personnel.

Le recrutement d'une responsable de la communication en août 2022 a pour but d'assurer le développement de la politique de communication et de renforcer les actions des ressources humaines sur le terrain.

Deuxième enquête de satisfaction

La deuxième grande enquête de satisfaction du personnel d'Hydria a été réalisée à la fin 2022. Son objectif est de mesurer l'évolution du bien-être au travail et d'identifier les domaines dans lesquels des améliorations sont nécessaires. Le taux de participation a atteint 75,4% dans l'ensemble de l'organisation.

Sur les 81 questions posées, 62 ont obtenu un score supérieur à celui enregistré dans la première enquête de satisfaction en 2020. Certains de ces résultats confirment que nous devons poursuivre les efforts initiés en 2021 et qui ont été amplifiés en 2022, que ce soit au niveau de la communication et de l'information internes, du leadership, de l'organisation du travail, de l'amélioration de la sécurité, etc. Un nouveau plan d'action «bien-être» sera notamment mis en place pour 2023-2024.

— Nouvel intranet

— Réunion HR - Communication

Fin du télétravail obligatoire

2022 a marqué la fin du télétravail obligatoire, qui avait été imposé par la pandémie de Covid-19. Les fonctions administratives conservent néanmoins la possibilité de télétravailler quelques jours par semaine selon leur régime de travail.

Les événements plus festifs ont également pu reprendre. C'est ainsi que nous avons organisé un barbecue à la STEP Sud durant l'été et réalisé une croisière en bateau sur le canal de Bruxelles en septembre. Des moments conviviaux partagés avec enthousiasme par l'ensemble du personnel d'Hydria.

Rapport financier

BILAN APRÈS RÉPARTITION Actif

	2022	2021
ACTIFS IMMOBILISÉS	242.607.185	254.052.583
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	823.385	1.379
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	241.773.622	254.041.027
Terrains et constructions	239.476.715	251.752.513
Installations, machines et outillage	1.460.905	1.449.453
Mobilier et matériel roulant	151.894	188.510
Location-financement et droits similaires	0	0
Autres immobilisations corporelles	759	2.721
Immobilisations en cours et acomptes versés	683.349	647.830
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	10.178	10.178
ACTIFS CIRCULANTS	82.762.121	73.789.061
STOCKS ET COMMANDES EN COURS D'EXÉCUTION	441.410	338.770
CRÉANCES À UN AN AU PLUS	16.868.249	9.995.780
Créances commerciales	11.176.020	4.878.307
Autres créances	5.692.229	5.117.473
PLACEMENTS DE TRÉSORERIE	240	255
VALEURS DISPONIBLES	29.270.072	35.428.382
COMPTES DE RÉGULARISATION	36.182.150	28.025.874
TOTAL DE L'ACTIF	325.369.305	327.841.644

Les sources financières d'Hydria

L'application du principe pollueur-payeur (qui est repris dans l'ordonnance du 20 octobre 2006) contraint le distributeur d'eau potable (VIVAQUA), les auto-producteurs ainsi que les utilisateurs de deuxième circuit à assumer, en vue du maintien de la qualité de l'eau, l'assainissement des eaux usées, et ce en fonction des volumes distribués (pour VIVAQUA), des volumes auto-produits (pour les auto-producteurs) ou des volumes fournis (utilisateurs de deuxième circuit). Ils peuvent effectuer cet assainissement eux-mêmes ou le confier à un tiers.

VIVAQUA a conclu un contrat de service d'assainissement avec HYDRIA au terme duquel VIVAQUA loue les services d'HYDRIA pour assainir l'eau distribuée ainsi que l'eau rejetée dans le réseau public d'assainissement par les auto-producteurs et les utilisateurs de deuxième circuit dans la Région de Bruxelles-Capitale. Par ailleurs, HYDRIA reçoit des eaux usées en provenance de la Région flamande via le réseau de collecteurs d'AQUAFIN. Cette dernière a donc conclu une convention avec HYDRIA pour la charger d'épurer une partie de ses eaux usées.

Il en résulte qu'HYDRIA rend et facture des services d'assainissement des eaux résiduaires urbaines à VIVAQUA et à AQUAFIN. Enfin, HYDRIA reçoit des subsides de la Région de Bruxelles-Capitale, qui lui permettent de financer une partie des investissements réalisés et de son fonctionnement.

BILAN APRÈS RÉPARTITION Passif

	2022	2021
CAPITAUX PROPRES	177.675.897	177.754.682
CAPITAL	182.194.633	182.194.633
Capital souscrit	182.194.633	182.194.633
RÉSERVE LÉGALE	262.288	262.287
BÉNÉFICE (PERTE) REPORTÉ(E) (+)/(−)	-4.781.024	-4.702.238
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS	0	21.431
DETTES	147.693.409	150.065.531
DETTES À PLUS D'UN AN	77.852.844	86.248.106
Dettes financières	77.852.844	86.248.106
DETTES À UN AN AU PLUS	51.589.909	47.776.898
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	8.395.263	8.150.728
Dettes commerciales	41.911.188	38.902.392
Dettes fiscales, salariales et sociales	1.283.458	723.778
Autres dettes		
COMPTES DE RÉGULARISATION	18.250.656	16.040.527
TOTAL DU PASSIF	325.369.305	327.841.644

Compte de résultat

	2022	2021
VENTES ET PRESTATIONS	80.647.719	78.894.228
Chiffre d'affaires	43.203.551	43.037.110
Autres produits d'exploitation	37.349.212	35.851.776
Produits d'exploitation non récurrents	94.957	5.342
COÛT DES VENTES ET DES PRESTATIONS	78.603.013	85.943.921
Approvisionnements et marchandises	51.200.952	46.817.816
Achats	51.303.591	46.882.692
Variation de stocks (+)/(–)	-102.640	-64.876
Services et biens divers	5.991.753	5.349.198
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(–)	7.098.313	6.024.822
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	14.297.824	13.470.221
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales (+)/(–)	-253	0
Provisions pour risques et charges (+)/(–)	-21.431	-3.032
Autres charges d'exploitation	35.538	39.195
Charges d'exploitation non récurrentes	318	14.245.701
BÉNÉFICE (PERTE) D'EXPLOITATION (+)/(–)	2.044.706	-7.049.693
Produits financiers	30.658	2.809
Produits financiers récurrents	30.658	209
Produits financiers non récurrents	0	2.600
Charges financières	2.150.450	2.310.710
Charges des dettes	2.145.126	2.307.645
Réductions de valeurs sur actifs circulants autres que stocks, en cours et créances commerciales (+)/(–)	15	-54
Autres charges financières	5.309	3.119
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE AVANT IMPÔTS (+)/(–)	-75.085	-9.357.594
Impôts sur le résultat (+)/(–)	3.701	328.115
Impôts	3.701	328.120
Régularisations d'impôts et reprises de provisions fiscales	-5	0
BÉNÉFICE (PERTE) DE L'EXERCICE (+)/(–)	-78.786	-9.685.709
BÉNÉFICE (PERTE) REPORTÉ(E) DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT	-4.702.238	4.983.471
BÉNÉFICE (PERTE) À AFFECTER	-4.781.024	-4.702.238

Rapport de gestion
du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale du 19.06.2023

Conformément au prescrit des articles 3:5 et 3:6 du code des Sociétés et Associations (CSA), nous avons l'honneur de faire rapport sur les comptes annuels, sur la situation de l'entreprise et sur notre gestion durant l'exercice social 2022.

1. Commentaires généraux

a. Changement de dénomination sociale

La Société bruxelloise de gestion de l'eau (en abrégé «SBGE») a changé de dénomination sociale et s'appelle dorénavant HYDRIA depuis mars 2022. Ce changement de dénomination a été officialisé par:

— la modification de l'ordonnance du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau;
— l'adoption de nouveaux Statuts par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 25 mars 2022. Ces nouveaux statuts ont été publiés dans les annexes du Moniteur belge en date du 30 mars 2022.

b. Méthodologie et nouveau tarif

Sur base de l'article 39 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 20 octobre 2006 établissant un cadre pour la politique de l'eau ainsi que la modification intermédiaire de ladite ordonnance, Brugel a établi en concertation avec les acteurs du secteur une méthodologie tarifaire.

Les principaux principes retenus sont les suivants:

— Période de 5 ans (initialement prévue sur 6 ans mais réduite d'un an suite au report d'entrée en vigueur induit par la modification de l'ordonnance).

— Principe d'un cost + pour établir le calcul du tarif régulé avec une distinction entre les coûts dits gérables et non gérables.

— Création d'une «incentive regulation» sur les coûts gérables avec une partie de ces coûts impactés par un facteur d'efficience. En cas de divergence entre le plafond des coûts gérables et le réalisé, un montant maximum de 10% du plafond est réparti directement à 50/50 entre les tarifs et HYDRIA.

— Une marge de financement consentie (MFC) a été créée afin de participer aux besoins de financement de l'opérateur sur la période tarifaire. En contrepartie, les amortissements relatifs aux investissements réalisés avec cette MFC ne seront pas inclus dans les tarifs futurs.

— Une marge équitable est calculée sur la part des actifs financés par fonds propres. Il est à noter que l'opérateur a l'obligation de réinvestir cette marge équitable tant qu'une MFC est attribuée à l'opérateur.

— Un solde régulatoire est calculé chaque année pour prendre en compte les divergences entre les montants budgétés actualisés et les montants réalisés. Ce solde régulatoire fait l'objet d'une analyse par Brugel au cours de l'année N+1.

Proposition tarifaire:

En juin 2021, HYDRIA a introduit sa première proposition tarifaire.

La proposition tarifaire est constituée d'un budget tarifaire prévisionnel et de quantités prévisionnelles distribuées (m^3). Les tarifs de la période régulatoire sont la résultante de la division du budget par les quantités.

Le budget tarifaire se compose de quatre éléments principaux:

— les coûts gérables,
— les coûts non gérables,
— la marge de financement consentie,
— la marge équitable.

La marge équitable se calcule sur la base de la RAB prévisionnelle (valeur de l'actif financé par fonds propres) et d'une formule de rendement.

Les coûts sont catégorisés entre gérables et non gérables selon la méthodologie. Les OPEX sur lesquels HYDRIA exerce un contrôle sont considérés comme gérables. Les impôts, les pertes, les charges d'intérêt, les amortissements et désaffectations, les annuités Aquiris et les charges exceptionnelles sont les principaux coûts non gérables.

La proposition tarifaire constituée du budget tarifaire, des quantités prévisionnelles et des tarifs est soumise pour approbation au régulateur qui la challenge. Au terme de la procédure, la proposition, le cas échéant adaptée, est approuvée.

Les écarts entre les différents éléments prévisionnels et les éléments réels sont catégorisés dans 2 soldes:

— le solde sur coûts gérables,
— le solde sur coûts non gérables (qui inclut la différence entre la marge équitable réelle et la marge équitable prévisionnelle, et la différence liée aux volumes).

Le solde sur coûts gérables est la base de l'incitant sur les coûts gérables (principes de régulation incitative). Celui-ci est toutefois limité (à la hausse comme à la baisse) à 50% de 10% des coûts gérables.

Le solde non gérable et le solde gérable non inclus dans l'incitant sur les coûts gérables sont intégrés au Fonds de régulation tarifaire. Si celui-ci présente une dette cumulée (trop perçu), il peut être affecté à une diminution ou un lissage des tarifs et/ou à la couverture de coûts non gérables spécifiques. S'il présente une créance cumulée (trop peu perçu), cette créance est intégralement ajoutée aux coûts imputés aux usagers lors de l'établissement de la proposition tarifaire.

Revenu total et marge équitable:

a. Composition du revenu total

Le revenu total comprend l'ensemble des charges après déduction des produits que l'opérateur de l'eau supporte dans le cadre de l'exécution de ses activités régulées. Ces coûts se composent des coûts gérables d'une part, et des coûts non gérables d'autre part.

Le revenu total se chiffre pour la proposition tarifaire acceptée en 2021 à 33 M€/an.

b. Coûts gérables

Les coûts gérables sont découpés de la manière suivante:

— Les coûts gérables avec un facteur d'efficience (CGAFE), soit les coûts pour lesquels l'opérateur exerce un contrôle direct qui lui permet de les diminuer, de les supprimer ou d'en maîtriser l'évolution au niveau global et unitaire. Il s'agit ici du classement généralement admis dans la pratique régulatoire. Dans le cas de coûts gérables avec un facteur d'efficience, l'opérateur peut à la fois influencer les prix et les volumes.

Ils comprennent notamment:
I. Les charges liées aux entretiens;
II. Les achats et locations de fournitures;
III. Les frais de bureau et administratifs;
IV. Les charges d'honoraires qui découlent d'une décision de l'opérateur ou qui sont prévisibles;
V. Les frais liés aux véhicules (utilitaires ou de fonction) à l'exception des amendes;
VI. Toute autre charge diverse.
Ceux-ci se chiffrent pour la proposition tarifaire acceptée en 2021 à 2 M€/an.

— Les coûts gérables sans facteur d'efficience (CGSFE) sont les coûts sur lesquels l'opérateur peut exercer un contrôle au niveau du coût unitaire mais dont le total est généralement impacté significativement par le volume d'eau produit, distribué, collecté et traité. De plus, pour cette première période tarifaire, les coûts sur lesquels l'opérateur peut, en principe, exercer un contrôle au niveau du coût unitaire ou du volume mais dont ledit prix a été préalablement fixé seront considérés comme des coûts gérables sans facteur d'efficience.

Ils comprennent notamment:
I. Les achats de réactifs;
II. Analyses;
III. Télémesures;
IV. Les loyers et charges locatives d'immeubles;
V. Les achats de fournitures et matières premières sur lesquelles l'opérateur n'exerce pas de contrôle direct sur les volumes consommés;
VI. Les charges liées au traitement et enlèvement des déchets;
VII. Les charges liées à la consommation d'énergie (gaz et électricité);
VIII. Les charges d'assurance liées à l'exploitation supportées par l'opérateur dans l'exercice de ses activités régulées;
IX. Le cas échéant, certains coûts environnementaux;
X. Les charges liées au personnel, notamment:
Rémunérations et avantages sociaux;
Cotisations ONSS;
Minervaux et formations;
Frais de déplacement du personnel.
Ceux-ci se chiffrent pour la proposition tarifaire acceptée en 2021 à 14 M€/an.

c. Coûts non gérables

Un coût non-gérable est un coût sur lequel l'opérateur n'exerce pas un contrôle direct à court ou long terme et dont le montant dépend de facteurs exogènes.

Ils comprennent notamment:

I. L'achat de mazout (site);
II. Tout honoraire dont le besoin propre est justifié par le contexte;
III. Les charges liées aux contrôles industriels;
IV. Les charges liées aux indemnités riverains;
V. Les charges liées au contrat de concession d'Aquiris;
VI. Les charges qui résultent de permis divers et de publications légales;
VII. Les charges liées à la consommation d'eau;
VIII. Les charges d'amortissements;
IX. Les autres charges exceptionnelles;
X. Les charges financières (embedded costs). Sur base d'une analyse détaillée, bien que non-gérables, ces charges peuvent faire l'objet d'un rejet par le Régulateur si elles sont jugées déraisonnables;
XI. Les moins(plus)-values réalisées et les réductions de valeur actées;
XII. La marge équitable;
XIII. La marge de financement consentie;
XIV. L'enveloppe innovation;
XV. Les provisions pour charges récurrentes.

Ceux-ci se chiffrent pour la proposition tarifaire acceptée en 2021 à 62 M€ /an (hors marge équitable).

Les soldes:
Définition:

Les soldes sont les écarts observés pour chacune des cinq années de la période régulatoire entre d'une part, les coûts prévisionnels repris dans le budget approuvé et les coûts rapportés et, d'autre part, le revenu prévisionnel repris dans le budget approuvé et le revenu réel enregistré.

Le solde de chaque année se décompose en deux types de soldes:

a. Le solde «coûts gérables»: l'écart entre les coûts gérables réels et les coûts prévisionnels corrigés ex post par l'indice national des prix à la consommation.

b. Le solde «coûts non gérables»:

— l'écart entre les coûts non gérables réels et les coûts prévisionnels,
— la différence entre la marge équitable prévisionnelle reprise dans le budget approuvé de l'opérateur et la marge équitable réellement accordée à ce dernier,
— Le solde «volume»: qui est constitué, de la différence entre les recettes (des tarifs périodiques) réelles et les recettes prévisionnelles qui résulte, entre autres, de l'écart entre les volumes réels distribués et les volumes prévisionnels repris dans le budget approuvé,
— La différence entre les produits prévisionnels (hors tarif) et les produits réellement encaissés.

Gestion et affectation des soldes:
L'affectation des soldes dépend du type de solde:

a. Le solde «coûts gérables» est affecté au résultat comptable de l'opérateur et/ou au Fonds de régulation tarifaire, en fonction des principes de la régulation incitative.

b. Le solde «coûts non gérables» est transféré aux comptes de régularisation du bilan dans une rubrique spécifique «Fonds de régulation tarifaire».

Si ce Fonds présente une dette (excédent d'exploitation ou bonus) au moment où l'opérateur doit soumettre une proposition tarifaire pour la période régulatoire suivante, ladite proposition doit contenir une proposition d'affectation de tout ou partie des montants du Fonds de régulation tarifaire à une diminution ou un lissage des tarifs en général et/ou à la couverture de coûts non gérables spécifiques.

Si le Fonds présente une créance (déficit d'exploitation ou malus) au moment où l'opérateur doit soumettre une proposition tarifaire, cette créance est intégralement ajoutée aux coûts imputés aux clients dans les tarifs de ladite période régulatoire.

c. Indexation du prix de l'assainissement

Pour rappel, l'ordonnance du 15 décembre 2017 portant modification de diverses ordonnances dans le cadre de l'instauration d'un organe indépendant de contrôle du prix de l'eau confie notamment à BRUGEL, à partir du 1er janvier 2019, le soin d'établir une méthodologie tarifaire objective et transparente de l'eau après consultation des opérateurs de l'eau et, au cours de l'année 2020, d'approuver les premières propositions tarifaires de ces mêmes opérateurs.

Il ressort à la suite du report de l'application des méthodologies tarifaires de Brugel de 2020 à 2021 que:
— les premières propositions tarifaires basées sur la méthodologie tarifaire de Brugel pourront être introduites et traitées au courant de l'année 2021;

— l'indexation des tarifs SBGE-HYDRIA en 2021 est possible en sachant que toute demande de révision des tarifs existants, pendant l'année 2021, ne peut concerner que l'indexation, dont les modalités de procédure (simplifiée) seront fixées par Brugel en concertation avec les opérateurs de l'eau.

Dans ce cadre, le prix de l'assainissement qui n'avait plus été indexé depuis 2014 a subi une hausse de 3.70% en 2021. Le prix unitaire standard est ainsi passé de à 0,5552 €/m³ en 2014 à 0,5757 €/m³ en 2021.

Par suite de la nomination de Brugel en tant que régulateur du secteur de l'eau en Région de Bruxelles-Capitale, la 1ère période régulatoire a été définie sur 5 ans (à la suite du report d'un an): de l'année 2022 à l'année 2026.

La société devant adresser à Brugel une proposition tarifaire définitive pour figer les tarifs de l'eau pour la période 2022 à 2026 pour le 30 juin 2021, le Conseil d'Administration a arrêté lors de sa séance de juin 2021 le tarif d'assainissement régional pour les années 2022 à 2026 et a acté le montant proposé de 0,5757€/ m³ (inchangé par rapport à celui de 2021).

d. Volume d'eau facturé

Le volume d'eau facturé dans le cadre du contrat d'assainissement de Vivaqua (anciennement Hydrobru) en 2022 s'élève à 47.090.802 m³ (le montant du chiffre d'affaires facturé par Vivaqua ne nous est plus communiqué suite à la mise en place de la méthodologie Brugel).

Ce faible volume s'explique par le fait que l'outil de facturation de Vivaqua a rencontré des problèmes informatiques depuis la fin de l'année 2021. En conséquence de ce qui précède, HYDRIA a établi une note de crédit de régularisation d'un montant de 7.431.825,29 d'euros HTVA, à la demande de Vivaqua.

Globalement, le chiffre d'affaires comptable relatif à 2022 est de 33,5 M€ et se maintient par rapport à celui de 2021 (33,5 M€).

Pour les années précédentes, la situation (facturation) se présentait comme suit:

— 2021: 51.431.447 m³
— 2020: 60.421.925 m³
— 2019: 63.666.245 m³
— 2018: 59.317.100 m³
— 2017: 59.513.418 m³
— 2016: 59.376.423 m³
— 2015: 59.394.134 m³
— 2014: 60.983.902 m³
— 2013: 59.926.802 m³
— 2012: 60.802.123 m³ mais réel avec la correction: 58.676.383 m³
— 2011: 58.120.052 m³ mais réel avec la correction: 60.245.792 m³.

e. Contrat de concession de la station d'épuration de Bruxelles-Nord

La déclaration de créance reçue, au titre de l'annuité 2022/2023, qui a servi de base à l'établissement de la provision s'élevait à 49.178.567,92 € HTVA.

Le décompte final du montant accepté pour être payé au titre de l'annuité 2022/2023 s'élève au même montant. Un montant de 60.327.931,58 € TVAC a été liquidé le 5 mai 2022.

Une partie de ces annuités (15,7%) ont été refacturées à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007 et de son addendum du 20.01.2016.

f. Exploitation de la station d'épuration Sud et des bassins tampons

L'année 2022 est la septième qui a vu HYDRIA exploiter les installations de la station d'épuration Sud depuis le 1er janvier jusqu'au 31 décembre. L'exploitation s'est déroulée sans problème majeur.

L'exploitation des 5 bassins tampons propriété de HYDRIA s'est déroulé sans incident durant l'exercice.

Le réseau de collecte n'a pas subi de problème majeur et aucune interruption de service n'a été constatée durant l'année 2022.

g. Amortissement exceptionnel 2021

Un amortissement exceptionnel à hauteur de 14,2 M€ a été comptabilisé au 31/12/2021 sur les actifs financés pour partie par Aquafin depuis la création de la société jusqu'au 31/12/2021.

Il s'agit d'un élément non récurrent, lié au fait que la méthodologie tarifaire Brugel (entrée en vigueur au 01/01/2022 mais arrêtée en 2021) n'autorise pas d'inclure les amortissements de ces investissements dans les coûts gérables et donc dans les tarifs, tandis que le revenu lié à la facturation Aquafin a déjà été reconnu par le passé.

Les revenus calculés pour le futur dans le cadre de la méthodologie tarifaire ne dégageant pas suffisamment

de bénéfices pour combler ces pertes futures, il était dès lors logique de prendre l'intégralité de la charge à la clôture de l'exercice 2021.

Il a été décidé de ne pas déduire fiscalement sur l'exercice 2021 cette charge mais d'étaler la déduction fiscale de l'amortissement exceptionnel sur la période d'amortissement résiduelle des biens concernés (de 2 à 40 ans). Ainsi chaque année au cours des 40 prochaines années, HYDRIA déduira fiscalement une partie de l'amortissement exceptionnel constaté en 2021.

h. Principaux chantiers en cours en 2022

Il n'y a pas eu de chantier significatif en 2022.

Pour rappel, le chantier de mise à niveau de la Station Sud (qui comportait 4 phases distinctes) a pris fin le 29 octobre 2021 (phase D), date de la réception provisoire avec réserves du marché public.

Quant à la mise sous pertuis du Geleitsbeek et pose du collecteur Anciens Etangs à Forest, la réception provisoire a eu lieu le 01 juin 2021.

i. Emprunts et financements

Aucun tirage n'a été effectué sur l'emprunt ouvert auprès de la Banque Européenne d'Investissement pour une durée de 20 ans. Par ailleurs, étant donné que la date finale de disponibilité du crédit était le 07 septembre 2022 et que nous ne devions plus avoir recours à la ligne de crédits, il a été décidé en septembre 2021 de mettre fin de façon anticipée à cette ligne et ce afin d'éviter de payer la commission de non-utilisation prévue à la clause 1.B. de l'avenant Nr 3.

j. Conventions applicables sur l'exercice 2022

I. Convention AQUAFIN et SBGE/HYDRIA

La convention du 21 décembre 2007 entre la SBGE/HYDRIA et Aquafin a remplacé, avec effet au 1er janvier 2007, une convention signée en décembre 1990 entre la Région de Bruxelles-Capitale et la Région flamande. Un addendum a en outre été signé entre les 2 parties au 20 janvier 2016.

Cette convention, a pour objet la répartition de prestations liées aux services d'assainissement en Région bruxelloise entre AQUAFIN et la SBGE/HYDRIA et fixe les modalités de refacturation des prestations réciproques des 2 entreprises.

Ces prestations comprennent des dépenses d'investissements et de fonctionnement.

Les termes de la convention prévoient que :

— les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées par Aquafin sont prises en charge dans l'exercice au cours duquel ces prestations sont effectuées ;
— les prestations tant d'investissement que de fonctionnement refacturées à Aquafin sont prises en produit dans l'exercice au cours auquel ces prestations sont effectuées.

La quote-part d'Aquafin, relative aux charges d'exploitation, acquise pour l'année en cours mais qui ne peut être facturée que l'année d'après est reprise en produits acquis.

La quote part d'Aquafin, relative à des financements d'immobilisés, acquise pour l'année en cours mais qui ne peut être facturée que l'année d'après est reprise en produits à reporter qui seront repris au rythme de l'amortissement des immobilisés concernés.

II. Convention VIVAQUA/ HYDRIA

Cette convention a pour objet d'assurer l'assainissement public régional de l'eau distribuée par Vivaqua dans la Région bruxelloise.

Une nouvelle convention a été signée entre les 2 parties avec une entrée en vigueur le 01 janvier 2022 suite à la mise en place de la méthodologie tarifaire Brugel. Cette dernière annule et remplace la convention conclue le 06 décembre 2006.

La quote-part du tarif correspondant à la marge de financement consentie (MFC) acquise pour l'année en cours mais qui ne peut être facturée que l'année d'après est reprise en produits à reporter qui seront repris au rythme de l'amortissement des immobilisés financés par cette MFC.

III. Convention AQUIRIS et SBGE/HYDRIA

L'annuité Aquiris relative à une période d'exploitation annuelle du 03 mars au 02 mars (12 mois) est comptabilisée pour prorata temporis dans les comptes de régularisation du bilan.

2. Commentaires sur les comptes annuels

L'exercice comptable 2022 de HYDRIA se solde par une perte après impôts de 78.786,36 €. Le chiffre d'affaires est de 43,2M€ et le total du bilan s'élève à 325,4 M€.

À l'actif

— Les immobilisations corporelles sont passées de 254 M€ à 241,8 M€, principalement sous l'effet de la fin des travaux de la STEP.

— Les créances commerciales « stricto sensu » s'élèvent à 10,4 M€.

— La partie acquise de la redevance d'assainissement 2022 due par Vivaqua (anciennement Hydrobru) mais qui ne sera facturable qu'en 2023 (clause contractuelle) est reprise dans les comptes de régularisation de l'actif pour 27,2 M€.

— La quote-part d'Aquafin acquise pour 2022 mais qui ne peut être facturée qu'en 2023 est reprise en produits acquis pour 7,5 M€.

Au passif

— Les dettes concernent principalement le solde des crédits auprès de la Commerzbank et de la BEI.

— La quatorzième « annuité » Aquiris se retrouve pour 10/12e dans les comptes de régularisation du passif (15,4 M€) ainsi que les intérêts courus mais non échus des crédits Commerzbank et BEI (0.8 M€).

Compte de résultat

— La marge brute d'exploitation est en baisse (23,4 M€ contre 26,7 M€ en 2021) et s'explique essentiellement par l'inflation en 2022.

— Les rémunérations, charges sociales et pensions ont augmenté de 1,1 M€ par rapport à l'année 2021 et s'explique principalement par l'indexation des salaires au cours de l'année 2022 et aux recrutements pour l'exploitation des installations ainsi que le renforcement des équipes en général.

— Le montant du solde régulatoire comptabilisé pour l'exercice 2022 s'élève à 1,1 M€. Ce montant correspond à 90% du solde régulatoire total, 10% ayant été retenus par prudence en attente de son approbation par Brugel.

3. Utilisation des instruments financiers

En 2014, la SBGE a conclu un emprunt de 100 M€ avec la Banque Européenne d'Investissement (Signature à Bruxelles le 4 août 2014 et à Luxembourg le 8 septembre). La société a demandé un premier tirage sur cette ligne de crédit de 15 M€ en mai 2017 ; un second tirage a eu lieu en mai 2018 pour 15 M€, un troisième tirage en mai 2019 pour 17 M€, un quatrième tirage a été opéré en mai 2020 pour 15 M€ et enfin un cinquième et dernier tirage a été opéré fin avril 2021 pour 10 M€.

Dans la mesure où la date de disponibilité du crédit était le 07 septembre 2022 et au vu des investissements programmés, la société a décidé de mettre fin de façon anticipée à la ligne de crédit offerte par la BEI.

Les montants dus sur l'emprunt de 80 M€ souscrit en 2007 auprès de la Commerzbank (anciennement Eurohypo Europäische Hypothekenbank SA) ont été remboursés en 2022 conformément au plan de remboursement convenu. Le capital restant dû au 31/12/2022 est de 27,1M€.

4. Événements importants survenus en 2022 et après la clôture de l'exercice

4.1. Paiement de la 16e annuité d'exploitation du contrat de concession de la station Nord

La 16e annuité d'exploitation, couvrant la période d'exploitation du 03.03.2022 au 02.03.2023, s'élève à 49.178.567,92€ HTVA.

Une partie de cette annuité (15,7%) a été refacturée à Aquafin en application de la convention SBGE/Aquafin du 21.12.2007 et de son addendum du 20.01.2016.

4.2. Décompte Vivaqua (anciennement Hydrobru)

La facture annuelle de régularisation - suivant les articles 10 et 11 du contrat - pour l'année 2022 s'élève à 7,4 M€ au bénéfice de Vivaqua. Le montant d'ajustement lié au relevé des compteurs s'élève à 7,7 M€ au détriment de Vivaqua.

4.3. Impacts du Covid 19 et guerre en Ukraine en 2022

Au niveau des revenus, Vivaqua continue à facturer les usagers pour le compte de HYDRIA en ce qui concerne l'assainissement régional. Il a été très difficile de présager de l'évolution des volumes consommés dans un contexte de confinement/télétravail et de diminution de l'activité économique. Outre cela, il est à noter qu'une part plus importante que par le passé se retrouve en « montant à recevoir » et ce en raison des problèmes techniques rencontrés dans le nouveau système de facturation de Vivaqua.

Le cash-flow 2022 est resté sous contrôle.

Du côté des charges, celles-ci se sont avérées plus importantes qu'escompté et ce en raison du contexte hyper-inflatoire qui a débuté fin 2021 et s'est fortement amplifié en 2022. Nous constatons ainsi une hausse des prix demandée par certains fournisseurs. Il est difficile à l'heure actuelle d'en mesurer l'impact car nous sommes liés dans certains cas par des marchés publics sans indexation de prix possible mais pour une durée limitée. Il convient cependant de rester attentifs à l'évolution de l'inflation et de son impact notamment sur les investissements.

4.4. Solde régulatoire

En termes régulatoires, les différences entre les recettes et les charges effectives de 2022 par rapport aux montants initialement retenus dans la proposition tarifaire adoptée devra faire l'objet d'une analyse par le régulateur Brugel en vue de déterminer le montant que Hydria serait en droit de reporter dans une proposition tarifaire ultérieure. A ce stade, le montant de ce solde relatif à l'exercice 2022 a pu être déterminé et a été acté dans les comptes 2022 (un reporting ex-post doit être remis pour le 30 juin par HYDRIA au régulateur, qui devra par la suite l'analyser et arrêter le montant final) et vu le contexte hyper-inflatoire particulier rencontré l'année dernière, ce dernier ne pouvait qu'être positif et en faveur de HYDRIA.

D'un point de vue méthodologique, il y a lieu de préciser que ce différentiel pourrait à l'avenir aussi être négatif ; il représenterait alors un montant « trop perçu » par HYDRIA auprès des usagers. Ce montant devrait également être intégré dans la proposition tarifaire de la période suivante, se traduisant par une réduction (ou moindre progression) des tarifs appliqués aux usagers. Ce n'est qu'en fin de période tarifaire que l'ensemble des soldes, positifs ou négatifs, des différents exercices seront cumulés pour obtenir le solde net global à reporter sur la proposition tarifaire suivante.

4.5. Pénalité Aquiris

Cfr 1er paragraphe du point 9.2 « Concernant le marché de Concession de la station Nord » ci-dessous.

5. Renseignements quant aux circonstances qui pourraient influencer sensiblement le développement de la société

Néant.

6. Recherche et développement

Néant.

7. Existence de succursales

Néant.

8. Justification de l'application des règles de continuité (Art. 3:6, 6° du CSA)

Les règles de continuité sont d'application. L'exercice 2021 a fait apparaitre une perte reportée qui s'explique par un amortissement exceptionnel. Il s'agit bien d'un élément non récurrent, lié au fait que la méthodologie tarifaire Brugel (entrée en vigueur au 01/01/2022 mais arrêtée en 2021) n'autorise pas d'inclure les amortissements des investissements financés par des tiers dans les tarifs. Cette perte 2021 n'entrave aucunement la continuité de la société vu la hauteur des fonds propres.

Il en est de même pour la perte de 2022 qui n'entrave aucunement la continuité de la société vu les fonds propres existants.

9. Risques et incertitudes de la société

9.1. Contentieux Région flamande c. Aquiris

— Au civil : il s'agit tout d'abord de l'action civile en indemnisation des dommages censés avoir découlés de l'arrêt de la station. Devant le tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles, l'expertise est clôturée (mettant les 800.000 euros de dommage à charge d'Aquiris) et un jugement du 23 juin 2016, joignant l'action de la Région flamande et crts et celle de la Ville d'Anvers, a sursis à statuer jusqu'à l'issue de la procédure pénale portant sur le même objet.

— Au pénal, par ordonnance du 28 juin 2019, la Chambre du conseil du Tribunal de première instance néerlandophone de Bruxelles a décidé de renvoyer Aquiris devant le Tribunal correctionnel, de constater l'irrecevabilité des poursuites à I 'égard de la Région de Bruxelles-Capitale et de prononcer un non-lieu en ce qui concerne la SBGE/HYDRIA et Bruxelles-Environnement. Il y a donc lieu d'attendre l'issue définitive du procès pénal à charge d'Aquiris pour la suite du procès civil. Mais ainsi qu'il a été indiqué plus avant, en première instance, un non-lieu en faveur de la SBGE/HYDRIA a donc été prononcé.

9.2. Concernant le marché de Concession de la station Nord

Concernant l'annuité 2022-2023, Aquiris n'a pas réussi à atteindre la performance sur le phosphore, à savoir une concentration moyenne annuelle de 1mg/l en sortie du biologique. En effet, Aquiris a obtenu 1,13mg/l. HYDRIA a donc infligé à Aquiris une pénalité spéciale,

prévue par le Cahier Spécial des Charges en cas de non-respect des performances annuelles requises en ce qui concerne le Phosphore total, de 2.000.000 euros. Aquiris a appliqué la pénalité prévue au contrat dans le relevé de créances annuel adressé à HYDRIA le 7 mars 2023. Cependant, par un courrier daté du 2 mai 2023, Aquiris a demandé la remise totale de cette pénalité en raison de la force majeure.

Par ailleurs, Aquiris a adressé un courrier de dénonciation de l'augmentation des prix de l'électricité et du gaz. HYDRIA a toutefois répondu – en substance – qu'Aquiris n'établissait pas de préjudice. A ce jour, Aquiris n'a pas émis de réclamations complémentaires sur ces points.

9.3. Procédures juridiques en cours

9.3.1. Litige H2S

HYDRIA a cité l'entrepreneur CVN, le bureau d'étude Exlime et les assurances en octobre 2021 afin de mettre en place une expertise judiciaire dans le cadre de la problématique H2S (1er volet), et dans le cadre des multiples erreurs de conception qu'HYDRIA reproche à son bureau d'études (2d volet). Par un jugement avant dire-droit du 17 juin 2022, le Tribunal a fait droit à cette demande; et a désigné 2 experts judiciaires.
L'expertise judiciaire (1er volet) suit actuellement son cours.

9.3.2. Litige FIGES / CIS DOFNY

En substance, les Sociétés FIGES / CIS DOFNY considèrent que les travaux de rénovation de la Step Sud – et en particulier les rabattements – ont dégradé leur bâtiment qui jouxte la station d'épuration.

Le 22 novembre 2022, les Sociétés FIGES / DOFNY ont lancé une citation judiciaire devant le juge de paix à l'encontre de la SM CVN et HYDRIA. Les demandeurs y réclament, de manière résumée et à ce stade:

- la condamnation solidaire ou in solidum des défenderesses à la somme provisionnelle d'1 euro;
- la désignation d'un expert judiciaire.

Le préjudice a toutefois été estimé par les demanderesses en 2022. En avril de cette année, les Sociétés FIGES / DOFNY avaient alors transmis un état de perte de 540.575 euros, à compléter par la TVA pour la partie concernant Figes.

La SM CVN comme HYDRIA, considèrent ce montant non fondé et complètement disproportionné.

10. Affectations et prélèvements

Perte à reporter: 78.786,36 €.
L'assemblée générale des actionnaires du 19/06/2023 devra décider de l'affection du résultat.

11. Conclusions

En conclusion, nous vous proposons:

- De prendre connaissance du rapport du commissaire relatif à l'exercice social 2022;
- D'accepter l'affectation du résultat proposée;
- D'approuver les comptes annuels;
- De nous donner décharge pour le mandat exercé durant l'exercice écoulé;
- De donner décharge au Commissaire.

Éditeur responsable
Damien De Keyser,
Boulevard de l'Impératrice 17-19
1000 Bruxelles

Design & photographies
www.manderlierconsulting.be

Photographie de couverture avant:
— Vue aérienne de la STEP Sud

Photographie de couverture arrière:
— Panneaux solaires sur le toit de la STEP Sud

HYDRIA
Recycling Brussels Water
Boulevard de l'Impératrice 17-19 — 1000 Bruxelles
+32(0)2 505 47 10 — info@hydria.be — www.hydria.be